

Le sénateur Barootes: J'apprécie les observations du sénateur Hays, qui est un membre très actif du Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles depuis plusieurs années. Je ne vais pas me lancer dans un débat au sujet de ce qu'il dit, je me contenterai de dire que le sujet semble l'embêter parce qu'il est un inconditionnel de Petro-Canada. Je lui dirais que Petro-Canada a accepté et même suggéré son retrait de l'ORAE, parce que celui-ci a des renseignements confidentiels dont la société préférerait ne pas avoir connaissance, vu la concurrence dans le secteur où elle exerce son activité.

• (1540)

Honorables sénateurs, je propose l'adoption du projet de loi en deuxième lecture.

Le sénateur Hays: Je me demande si je peux poser une question au sénateur au sujet de ce qu'il vient de dire. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Barootes: Bien sûr.

Le sénateur Hays: Est-ce que cette demande de Petro-Canada ne fait pas suite à une décision du gouvernement réclamant certains changements dans le rôle de la société? Ne se pourrait-il pas que la demande vienne, au moins indirectement, du désir du gouvernement de préparer la société pour la privatisation, ce qui fait que ce ne serait pas une décision altruiste ou bien pensée de la part de Petro-Canada, mais quelque chose qui découle de la politique du gouvernement?

Le sénateur Barootes: Je ne pense pas pouvoir répondre directement à cette question. Il faudrait que vous vous adressiez aux deux autorités, M. Bill Hoper et le ministre de l'Énergie, pour savoir qui est à l'origine de quoi, ou s'ils en ont convenu. Toutefois, il est clair qu'ils sont d'avis que cela peut se faire. Je pense que vous pourrez avoir plus de renseignements en comité que je ne peux vous en donner, car je ne connais pas toutes les réponses.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Barootes, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles.)

[Français]

PROJET DE LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Paul David propose: Que le projet de loi C-16, portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, soit lu pour la deuxième fois.

—Honorables sénateurs, les efforts déployés par le Canada dans l'espace représentent une histoire de nombreuses réalisations scientifiques, technologiques, économiques et industrielles. C'est aussi l'histoire de sa coopération à part entière avec d'autres nations à l'exploration et à la compréhension de l'espace.

Le projet de loi C-16 sur l'établissement de l'Agence spatiale canadienne, dont nous sommes saisis aujourd'hui, assurera le maintien de nos bons états de service au chapitre de la coopération internationale dans l'espace, pour le bénéfice du Canada en particulier et des autres pays du monde en général.

On fait généralement coïncider l'entrée du Canada dans le domaine de l'espace avec le lancement d'Alouette I, le 29 septembre 1962. Cependant, bien avant cette date, les scientifiques canadiens s'adonnaient déjà à l'étude de l'ionosphère. À l'aide de ballons et, plus tard, de fusées lancées à partir de la station du Conseil national de recherches du Canada à Churchill, ils ont exploré l'espace et tenté de comprendre le phénomène des aurores boréales et leurs effets sur la radiocommunication.

Un peu plus d'un an après le lancement du Spoutnik, le premier satellite artificiel du monde, on amorçait, avec enthousiasme, le programme spatial du Canada.

Vers la fin des années 50, le Canada a proposé à la NASA de collaborer avec les États-Unis au lancement d'un satellite afin d'explorer l'ionosphère.

Le gouvernement canadien concevrait, construirait et paierait le satellite et les États-Unis fourniraient, sans frais, la fusée pour le lancement du satellite.

Les États-Unis ont accepté. À ce propos, il importe de noter, honorables sénateurs, que si nous avons obtenu cet accord, c'est grâce surtout à l'excellente réputation que les scientifiques canadiens s'étaient acquise dans le domaine des études de l'ionosphère.

Avec le lancement du satellite Alouette I, le Canada devenait la troisième nation du monde, après l'URSS et les États-Unis, à placer un tel objet sur orbite.

À cette époque, je rappelle qu'il s'agit de 1962, la vie d'un satellite se mesurait en mois. Alouette I a été exploité pendant 10 ans, ce qui ne s'était jamais vu.

Ses retombées scientifiques ont été considérables et les documents scientifiques qui ont été préparés à l'aide des données recueillies, ont été mis à la disposition des scientifiques et des chercheurs de tous les pays du monde.

Alouette I a été suivi par plusieurs autres satellites qui ont été construits par le Canada et lancés par les États-Unis.

Nous avons uni nos efforts à ceux des États-Unis dans un autre programme expérimental, le programme du satellite Hermes, visant à mettre au point une nouvelle technologie des vaisseaux spatiaux et de l'appliquer aux réseaux de télécommunications par satellite.

En 1972, avec le lancement d'Anik, le Canada est devenu le premier pays à exploiter un satellite géostationnaire national.

Aujourd'hui, les intérêts du Canada se sont étendus à d'autres domaines tels que la robotique, avec la mise au point du télémanipulateur Canadarm, et, dans l'avenir, ils s'étendront au système d'entretien et de réparation de la station spatiale internationale.

Notre collaboration avec d'autres pays prévoit aussi notre participation à leurs programmes et leur participation aux nôtres.

Ainsi, nous travaillons avec la Suède à son programme Viking, avec le Japon à son programme de satellite scienti-